



N° 23-06-37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le **29 juin à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire.**

Etaient présents :

M. CANCOUËT Patrick - M. CLOUET Marc - Mme CHAUVEAU Ghislaine - Mme NUNES Jennifer - M. CAVALIERI Michaël - Mme MUGNIER Annie - M. LEFFET Ludovic - M. CITO Ferdinando - Mme CAPITAINE Amalia - Mme COUDRIER Laura - M. MOINIER Fabien- M. BOISSEAU Guy - M. CORINTHE Lucien - M. JEFFROY François - Mme DERKAOUI Bouchra - Mme JOUSSERAND Celia - M. HERCYK Philippe - M GEFROTIN Philippe.

Absents excusés :

M. HARLE Sylvain pouvoir à M. CAVALIERI Michael
M. DUBOS Guillaume pouvoir à Mme COUDRIER Laura
M. GIRARD Denis pouvoir à M. CITO Fernandino
M. JOLY Denis pouvoir à Mme CHAUVEAU Ghislaine
M. KLIPFEL Lucien pouvoir à Mme NUNES Jennifer
Mme DEGLIAME Carmela pouvoir M. HERCYK Philippe
M. MOUSSARD Paul pouvoir Mme DERKAOUI Bouchra

Absents :

Mme BARQUILLA Cindy - Mme YORAT Fatma - Mme STEINMANN Claudine - Mme RUYAULT Deborah.

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	18
Nombre de Conseillers Votants	25
Date de convocation	22/06/2023
Date d'affichage	22/06/2023

Objet Tarifs de la Restauration Scolaire pour la période comprise entre le 4 septembre 2023 et le 30 août 2024 inclus.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°22-06-37 du Conseil Municipal du 23 juin 2022 fixant les tarifs de la Restauration Scolaire pour la période comprise entre le jeudi 1^{er} septembre 2022 et le jeudi 31 août 2023 inclus,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 26 juin 2023,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour la période entre le lundi 4 septembre 2023 et le vendredi 30 août 2024 inclus,

CONSIDERANT la révision des prix de 7,8 % appliquée sur le marché qui lie la ville et le prestataire ÉLIOR,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20230629-23-06-37-AI
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Après en avoir délibéré et voté,

Pour : 14 voix

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU (pouvoir M. Denis JOLY) - Mme Jennifer NUNES (pouvoir M. Lucien KLIPFEL) - Mme Annie MUGNIER - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Denis GIRARD) - M. Michaël CAVALIERI (pouvoir M. Sylvain HARLE) - Mme Amalia CAPITAINÉ - Mme Laura COUDRIER (pouvoir M. Guillaume DUBOS).

Contre : 10 voix

M. Philippe HERCYK (pouvoir Mme Carmela DEGLIAME) - M. Philippe GEFFROTIN - M. François JEFFROY - Mme Célia JOUSSERAND - Mme Bouchra DERKAOUI (pouvoir M. Paul MOUSSARD) - M. Guy BOISSEAU - M. Lucien CORINTHE - M. Fabien MOINIER.

Abstention : 1 voix

M. Ludovic LEFFET.

Article 1 : DECIDE d'augmenter les tarifs comme suit pour la période comprise entre le 4 septembre 2023 et le 30 août 2024 inclus :

	QUOTIENT 2023-2024	Prix
A	Moins de 200 €	2,59 €
B	de 201 € à 331 €	3,50 €
C	de 332 € à 530 €	4,34 €
D	de 531 € à 683 €	4,85 €
E	de 684 € à 970 €	5,03 €
F	Plus de 971 €	5,10 €
	Tarif PAI	2,59 €
	Tarif Non-inscrits	7,60 €
	Tarif Hors commune	8,19 €
	Tarif Hors commune non-inscrits	8,83 €
	Tarif Hors commune PAI	5,50 €

REPAS ADULTES	Prix
Personnel communal	6,16 €
Seniors - personnel enseignant et extérieur*	7,60 €

*Définit le terme extérieur comme toute personne n'étant pas en situation de travail dans les services ou écoles communales au jour du repas.

Article 2 : La recette sera inscrite au Budget Primitif 2023.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'application de ce nouveau barème pour la période comprise entre le lundi 4 septembre 2023 et le vendredi 30 août 2024 inclus.

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire,

le

Patrick CANCOUET



Le Secrétaire de séance
Michaël CAVALIERI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

M. C.
Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20230629-23-06-37-AI
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023